

Décision

Générale

colonial

Décision n° 2135 accordant une permission de trois semaines à Ahmed Obsie, planton.

n° 2135

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 décembre 1947

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1947

Date du numéro
31 décembre 1947

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vul'arrêté n° 117 du 5 février 1947 relatif à la réorganisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones

Vul'la demande de permission du 9 décembre 1947 d'Achmed Obsie, planton au cercle de Djibouti

Vul'avis favorable du commandant de cercle de Djibouti,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Une permission d'absence de trois semaines à solde entière, pour en jouir à Ali-Sabieh, est accordée à Achmed Obsie, planton 27 échelon, en service au cercle de Djibouti . Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 15 décembre 1947, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H SIRIEX.